VÉRIDIQUE.

(DICERE VERUM QUID VETAT!)

Du 27 VENTOSE, l'an 4 de la République Française. (Jeudi 17 MARS 1796 v. st.)

Voyage important d'Engeslion, ambassadeur de Suède, chargé de négociations de paix. — Raisons qui détruisent le bruit d'une nouvelle armée prassienne sur le Rain. — Présentation des leures de créance du citryen Barthelemy, ambassadeur de Fran e près le corps helvétique. — Licenciement du régiment d'Ernes. — Affaire sérieuse entre un rassembl ment de chouans et une foible escer e du général Henry, en re Angers et Segré. — In répidité de ce général et de su petite t'oupe. — Avis d'Antonélle et de Charles Duval aux patriotes. Continuation du conseil des 500 en comité général,

Cours des changes du 26 ventése.

seve

insment

mise les nats .

s de rojec

mene

cuple our la force

ine itstituera

Carmédir une

ive une

arrêtés

dressées

conseil

ieux ed

es et paommis. ville de

rée à une

Ysabean

port sur

en con-

e prévoiz

s obligés

tion avec

a combat.

Amsterdam	? Esp. (2
Bale	3 2
Humbung	179"
Genes	90
Livoune	95
Espagae	11
Alast d'argent, en barre.	46
Or fin , l'onec	97
Pièce d'or	67:0
Inscription sur le grand livre	225 ° b.
Reccriptions sur l'emp. forcé.	50à 53 5 p.

NOUVELLES DIVERSES. ITALIE.

G É N E s , le 18 feyrier.

Deux députés de l'isle de Sardigne ont cu ici plusieurs contérences avec le ministre plen potentiaire de la ré-publique française, qui les a parfait ment reçus; ils sont partis ensuite pour Paris.

PRUSSE.

BERLIN, le 27 février.

Quoique l'arrivée de M. Elliot dans cette ville , et te bruit répandu qu'il vient offrir à notre cour un nouveau traité de subsides, s'accordent avec les journeux anglais qui prétendent que notre monarque doit envoyer quarante mille hommes en Hollande, il pareît constant qu'il n'y aura de change dans les arrangemens puis entre note cour et les français, qu'une nouvelle lig-e de démarcation qui s'éten-dra de la Westphalie le long des frontières des pays de Hesse et de Fulde, et sera protégée par un corps nombreux de Prinsières et de Hessei. de Prussiens et de Hessois.

Il y a en aussi des négociations entre ce cabinet et le gouvernement français, touchant les pays prussiens situés sur la rive gauche du Rhin, et qui sont occupés per les troupes republicaines. On avoit d'abord cru que ces provinces ayant été incorporés à la république, il s'agissoit d'une échange, et que le roi de Piuse seroit dedommagé dans quelen autre pays. Il est vrai qu'il y a eu des explications demandees et obtenues de part et d'autre, touchant ces pays; mais elles avoient pour objet une

plainte de la Prusse, sur ce qu'on lui avoit ôté le gouvernement civil et les revenus, tandis que par le traité de Bâle elle ne les avois cédé, à la France jusqu'à la pair que pour la diserse militaire. Le roi a en conséquence envoyé à son ministre résidant à Paris, Sandos Rollin, ordre de faire les représentations les plus vives sur ces mesures

qu'il seroit forcé de regarder comme une infaction à ses droits et à son traité de Başle. Les Français se sont rendus à nos raisons, et ont pro-mis l'entière exécution du traité de Başle. C'est en conquence, qu'ils ont exem té ces provinces de l'emprunt force.

SUISSE.

BASIES le 9 mars.

Dans ce moment je viens de recevoir des nouvelles importantes de Bâle. Elles seront dans ma gaz tte de demain. st un excellent correspondant qui m'instruit avec exectitude de tout ce qui se paisse. Il me marque que l'ambas-sadeir de Sudie B. d'Eng silom qui s'est arrêté quelque temps à Paris en venant de Lon tres, y est arrivé ce va à Vienne. On croit qu'il a en quelques confé ences avec Pite sur l'objet de la paix, et qu'il en a fait part au gouvern -ment français. On d't que Pitt a fait entendre que l'Angleterre consentirois à la cession de la Belgique, mas qu'il insiste sur une indemnité pour les fiais de la guerre; savoir, la Corse, le Cap de Bonne-Espérance, les établissemens hollandais aux Indes Orientales, etc. etc. à quoi on ne consentira jamais.

Tous les bruits sur une nouvelle armée prossienne qui marche vers le Rhin, sont absolument dénués de fondement. La Prusse craine trop l'ambitieus: Czirine pour se mêler de nouveau de la guerre. Elle feroit plutôt marcher des troupes vers les frontières de la Russie que vers le Rhin

Il règne une mésintelligence marquée entre la cour de Vienne et celle de Berlin. L'empereur est mécontent de ce que le roi de Pru se ne veut pas contribuer pour les frais de la guerre par les mois rontains, et qu'il a entrêté Hesse-Cassel, Hocslein (Danemarc), la Poméranice. Succloise, et même le Hanovie par son exemple. Le 100 de Prusse est fâché de ce que l'emprreur veut mottre des entraves à la fourniture des chevaux et du hled aux Français, et gêner le commerce avec la França.

Le c. Barthelemy a reçu de Paris ses lettres de ciéances comme ambassadeur auprès du corps helver ques Il en a

d rué connoissance officielle au senst à Basle, et au cauton d' Zone, president de l'association helvérique. On est curieux de savoir ce que diront les cantons catholicoa stocratiques qui jusqu'à présent n'ont pas voulu reconne te la République française.

Le regiment de Vatreville ou Ernest, vient d'être con-

gédié par les etats de Berne. Par-là tombe le bruit, qui a court que si ce régiment passoit à la soide de l'Angleterre.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Armée des côtes de l'Océan.

ANGERS, le 20 ventose. Le 18 ventose, l'adjudant-géné al Henry, escerté par 60 volonta res et 20 hussards, accompage é par plusieus résigiés qui se rendoient du Lio 1-d'Ar g. 15 à Ségré, a été attuqué vers les 10 heures du matin, entre Andigné et S gré, pai un rassemblement de 1200 chouans embusqué, depuis 24 houres, des deux côtés de la route, à la hauteur du moulin de St-Denis.

Dès la première décharge des brigands, une partie des vo ontares acha pied; le brave H nry tint ferme avec le capitaine Roger, commandant le détachement, quelques grenadiers du troisième bataillen de la Charente, 5 chasseurs de Cassel et le maréchal des legis du sixième régiment d'hussards; mais forcé de céder au nombré, il se replia sur la commune d'Andigné; c'est en y entrant qu'il fut atteint d'une balle dans l'aisne; quoi pa'affoibli par la grande quantité de sang qu'il perdoit, il refusa de monrer à cheval et voulut partag ir le sort des braves répub icains, soldats et réfugiés, qui se défendoient avec lui et qui succomb e ent sous les coups des scélérats qui les entouroient et qui les ont fait périr en les mutilant et en se portant à des excès qui révoltent l'humanité. O ze femmes de réfugiés, dont sept enceintes, ont été déchirées par ces tigres altérés de carnage.

Nous avons perdu, dans cette surprise, le brave et trop confirmt Henry, le capitaine Roger et le maréchal-des-l gis de hussards, qui n'ont pas voulu l'abandonner, 20

réfugiés et 30 grenadiers ou volontaires.

Des détachemens partis de Segré et du Lion-d'Angers, au bruit de la fusillade, sont arrivés trop tard pour rancontrer les brigands qui ont fui à leur approche et qui ont abandonné à celui de Segré 6 fourgons qui étoient rembés

en leur pouvoir. Les traits d'héroïsme des braves républicains qui ont succombé en cette rencontre, prouvent que tant que nous aurons des horames de cette trempe, la République sera

Vernot, caporal de la septième compagnie de la Charente, après avoir eu le poignet ganche casse, a fait chaiger son fisil par ses camarades, et a consommé 20 carrouches, en ne se servant que de la main divite; il a maiheur-usement succombé. Le grenadier Gabet a reçu 14 coups de fusils ; il est actuellement à l'hôpital d'Angers. Le grenadier Bernard, atteint d'une balle dans la cuisse, et d'une dans les reins, s'est retiré au Lion d'Angers, sans abandonner son fusil et ses municions; il est à l'hôpital d'Angers. Daget, fuille par ces brigands, a été rapporté aussi à l'hôpir le d'Angers. (Correspondance du Lion-d'Angers et de Segré.)

Le général de division, chef de l'état-major.

Si, né., T. HEDOUVILLE.

V ANNES, le 5 veniose. De tous les déparemens de la France, celui du Mor-Sihan est un de ceux qui ont eu le plus à souffrir du gouvergament révolutionnaire; que le prétexte de la guerre prolongé dans ce pays. Vannes a été le théâtre de routes sortes d'horreurs, que la tyrannie décemvirale y exerçoit et y récompensoit, Marat, désfié, fut placé sur la principale porte de la ville; on abattit et on foula aux pieds les croix, et on porta en triomphe le buste de cet antropophage. On baptisoit au nom de cette divisité infernale les enfans des patriotes exclusifs; on brûloit les livres sacrés, les tatuts et les reliques des saints, et des malheureux abjuroient publiquement la religion de leurs pères. Les temples étoient changés en écuries, les couvens en bastilles, et les maisons des hommes de biens en chartres privées.

m

pul 130

sûr

du

mi

Jou

et

202

am

soil

De

Fh

dice

eve ttio

ava

mai

COL

mo

che

50m

les |

les |

BE IN

cuse

et d

nn n

les 1

sint ques

tiois

Fias

les

l'aut

San

Il ac

AOU

quel

Hatie

ics I

> de 97 EH

Les heureux enfans de la révelution s'emparoient à vil prix des plus riches dornaines, et laissoient expirer dans les horreurs de la faim, les religieuses qu'ils en avoient chassoes. Des misérables sollicitoient auprès du tribunal révolutionnaire la mort de leurs conciroyens, des filles et des femmes se réjouissoient à la vue du supplice de leur pare ex de leur époux, et repaissoient leurs yeux du spectacle

de leur agonie.

Vo. à ce que j'ai vu sous le régime atroce de Robespie re. Depuis ce temps le tableau a peu chingé. Récem-ment on a assassine un prêtre auprès de la prison, pour avor a fusé de prêter le serment ; le mercredi des cendres 1796, on a prefané et trainé dans la boue les objets l's p.us sacrés du culte catholique; des jacobins perconrolent les rues, revêtus d'oriemens pontificaux; le vendredi savant on proment une fille toute nue dans les quartiers de S int-Paterre; des bonnets rouges, précédés d'une machine à harpe, penètrent à toute heure du jour et de la nut enez des femmes, chez des religieuses, sous pretexte de chercher des prêtres ou des chouans.

Ces mesur s acerbes ne sont propres qu'à faire déserter les villes et augmenter le nombre des chouans. Aussi, tous les jours, nos villes se dépeuplent; les vrais républ cains se refusent à toutes les exécutions barbares qu'on feur commande. De nièr ment en nous annonçoit de Rennes, qu'outre les 50 canonniers qui étoient passés du côté des cheuans, 50 autres hussards étoient encore a les les rejoindre ; la compagnie entière des grenadiers de Quiberon s'est aussi rennie à ceux du Morbihan. Ils ne peuvent se per u der qu'on veuille sincèrement le retour de l'ordre, quand on leur ordonne de porter le fer et la flamme dans les hunkles chaum ères; ils ne peuve téroire qu'on veuille respecter les opinions rel gieuses, quand on assassine des prêtres paisibles, uniquement parce qu'ils n'ont pas vouls prêter serment a une constitution déclarée inconstitution nel e par la convention.

Ainsi, ma'gré toutes les proclamations de Moche et de Lemoine, il sera toujours vrai de dire que le persécuteur n'est pas le periécuté, que l'assassin n'est pas celui qu'on égorge dans ses foyers, que l'ami de la république n'est pas celui qui lui suscité tant d'ennemis par ses atrocités et ses fureurs; que les promesses et vingt décrets sur le respect des cuites et des propriétés ne seront jamais que des mois, tandis qu'on massacre a les prêtres, qu'on brûlera les églises, et qu'on dévastera teutes les propriétés.

Mais sous prétextent de religion, disent les jacobins, on yeur renyerser la constitution et nous ramener à la mo-

Je répondrai à ces messieurs que sans doute il France bien des hommes qui caressent, comme dit l'abbé Sieyes d'anciennes habitudes, et qui s'imaginent comme lu, trouver plus facilement, sous le régime monarchique, la Ilberte et le bonheur qu'on leur promet depuis six ans ; mris c'est en 198 faisant jouir de l'un et de l'autre que les républicains pourrout les détromper. Que le gouvernement assure à tous les Français, protection contre les brigands, sûreté et tranquillité dans leurs foyers, et le libre exercice du culte de leurs pères, et je garantis que les plus déter-minés royalistes ne seront aucune difficulté d'agopter sans réserve le système républicain.

erre

toutas

erçoit

cipale

e. On

15 des

tatuts

pub":-

toient

RICORE

à vil

dans

roient

bunal

les et

e leur

cacle

obes-

cembont ndres

ts I's

roient

li mau

ers de chine

a Rut

tte de

serter

dussi,

répu-

n leur

nnes,

è des

25 12-

beron

ent sa

rdre,

dans

euille

e des

voula

nion-

at de

cuteur

dn ou

n est

ocités sur le

filera

bins,

a mo-

l'abbé

ne lui,

uc, la

PARIS , le 26 ventos-

On ne sera pas faché de connoître les bons avis que le Journal des Hommes Libres, sous les auspices d'Anionelle et de Charles Duval, d. une aux patriotes.

Avis aux pat iotes.

Vous souvient-il que l'année dernière, à l'époque où nous sommes, les honneres gens d'alors, qui s'appelloient les amis de la convention, de la justice et de l'humanité, saiants ac la contre le bruit qu'il se préparoit un mouvement soient courir le bruit qu'il se préparoit un mouvement parobin, pour dissoudre la convention et rétablir la terreur ! Vons souvient il de la loi de la grande police du 2 germinal, des placards qui tapissoient tous les murs de Paris, sous des noms supposés de sans-culottes des fiuhourgs Antoiae, Denis et Marceau.? Vous souvient-il enfin du 12 germinal? Eh bien ! s'il faut en croire des pressentimens et des indices trop multipliés et trop certains, nous touchons à des évênemens de même genre et plus sinistres encore. Patriotes l'ne voyez-vous pas, comme moi, les symptômes avant-coureurs d'un mouvement populaire en apparence, mais royalisse et TRES-royaliste en effet, dont le but se de se débarrasser, par l'arrestation, la déportation et par toute aure mesure plus prompte et plus efficace encore, de ces archi-terroristes qu'on ne pent ni intimider, ni fléchir, ni corrompi e, sni accuser, ni juger? Ne voyez-vous pas, comme stoi, les journalistes, les folliculaires et les continille bou-ches de la gent-chouano fanatico-royaliste, s'évertuer à sonner, autour du directoire et des conseils, l'alarme sur les préparatifs insurrectionnels du terrorisme? Les scélérats! les perfides! les lâches! ce sont eux qui s'insurgent ouvertement contre toutes les autorités existantes, et ils en açcusent les patriores, dont le seul crime est d'obeir, de gémir et de pâlir en silence. Ce sont eux qui préparent et veulent an mouvement : ils en ont besoin pour consommer la ruine des patriores et tenter ensuite un second vendémiaire, dont le succès leur paroît infaill.ble, dès qu'ils n'auront plus sur les bras l'invincible légion des terrorisres. Hier, en traversint les Tuileries, j'entendis deux missieurs se faire quelques considences réciproques très-piquantes. Sous deux ou vois mois, disoit l'un, nous n'aurons pas cent terror stes en France. Nos mesures sont bien prises; et, pour ceme fois-ci, les brigands n'en reviendront pas. . . Mais, disoit l'autre, vous ferez donc rapporter l'aunistie du 4 brumaire? Saus cela, comment prérendez vous les atteindre? Il ae nous faut qu'un 12 GERMINAL. Patriotes, vous l'estendex; tonez-vous sur vos gardes, et restez, quelque chose qui arrive, tranquilles spettateurs des ma hinations et des mouvemens prétendus populaires de messiones les royalises. (Ex rait du journal des Hommes-Libres.)

STATE OF PERSONS ASSESSED. Louvet a laissé échapper un aveu bien précieux dans sa feuille du 21, nº. 261.

"Je treins, dit-il, que les minces débris de ces jacobins de 1791, fondateurs de la liberté et de la république, " ne soient tout à-fait dévorés par ces jacobins de 1793, n bourreaux de la république et de la liberté, n

Ces jacobins de 1793, bourreaeix de la république et de la liberté, existent donc encore pour dévorer. Quels sontils? les complices, les partians, les serviteurs de Robesso pierre, de Carrier, de Lebon, de Vadier, de Collet, etc. Que font ils? ils occupent les places à la nomination un directoire et des ministres.

Donc, le directoire et ses ministres ont le malhour de se servir des bourreaux de la republique et de la liberté; cela se trouve dans un journai presque officiel, rédigé par un regrésentant du pouple, solde et distribué par le gouvernement.

O république! ô liberté! vous êtes gouvernées par vos

bourreaux. Quelle honte!

Hâte-toi, directoire, de révoquer ces égorgeurs de 1703; n'emploie pas non plus ceux de 1705; la see la rêse et la queue pleines de venis, choisis dans le corps dont la masse est bezne; mais presse-toi, car si tu hésitois, la France seroit perdue.

Directoire, défic-toi de ceux qui t'applaudissent dans ces choix, ils venient te perdre. Souviens-toi que ceux qui

ont conseillé et flago né Caper, l'ont pardu.

Eloigne les fiatreurs, écoute, consuite même ces hommes paisibles, sages, prudens, qui, loin d'être chouans, n'ont jamais fait répandre le sang d'a Français, respectent les lois, n'aspirent qu'à la fin de la révolution et au règne de la constitution.

Ne révolte pas les seatimens de la nation,

Souga donc qu'il est insupportable à une veuve, à des fils d'êrre taxés et d'êrre gouvernes par les boureaux de leur mari, de laur père.

CONTRACT STREET VARIÉTÉS:

Auroit-on à craindre encore le retour du jacobinisme?. e crois qu'il existe des motifs de crainte et des motifs d'espérance. Si l'on s'arrête à la conduite qu'o t tenne les gouvernans, avant et depuis l'établissement de la constitu-tion, aux choix absurdes et funestes que le directoire a fait de ses commissaires et autres mambres des autorités, d'a-près les sollicitations perfides dont il a été assailli; à l'audace renaissante des fils ainés de la société mère, depuis que des décrets, qui ne sont pas des jugenens, ont su leur rendre une liberté dangereuse; à la suite qu'ils connent à l'exécution de leurs projets sinistres; à l'adresse avec laquelle ils charchent à renouer leurs trames criminelles, compues par le règne vigoureux, mais passager de la junice et des lois. Si l'on considère l'intérêt que de sêtres avilis ont de retenir. dans leurs mains coupables, un pouvoir dont ils ont abusé pasqu'à l'atrocité la plus inouie; si l'on rédéch't qu'ils doivent être peu délicats sur les mayeas de rester les maitres en raisor de la crainte qu'ils enrouvent de subir les châtimens qui les menacent; alors, et je l'avoue avec fran-chise, on peut sans être accusé d'une timidité puérile, eraindre la résurrection du systême le plus affreux; on peut, soulevant d'une main mal esturée, le voile qui nous dérone l'avenir, voir les bastilles et les échasands se relever de toutes parts , les bourreaux saisissans leurs victimes , et les soits d'un sang pur abreuvans encore le sol français. Mais ces couleurs affreuses peuvent être adoucies par de justes motifs de consolation, de sécurité et d'espérance.

Dans ces jours de désolation où la terreur avoit abruri les Français, à coup sûr Robespierre et ses complices n'avoient pas pour eux l'opinion; elle étoit comprimée; elle étoit asservie. Chaque citoyen isoló pleuroit les malheuse

publics, gémissoit sur ses paines secrètes, en silance, en fui-mêm:, tedoutant jusqu'à ses propres soupres; aujour-d'hui, en acceptant la constitution, on a juré respect à l'aworité; mais sans renoncer au droit d'en censurer les organes et les dépositaires. C'est cette censure libre et salitaire qui devient aujourd'hui notre garantie contre les attentats dirpouvoir, contre les caprices de l'orgueil, contre les traits cachés de la mauvaise foi, contre l'ambition, contre la tyrannie, contre les injustices qui menacent sans cesse l'innocence, contre la faveur toujours prête à se vendre au crime.

L'administrateur sage, éclairé, bienveillant, délicat, recevra en récompense les bénédict ons d'un peuple d'autant plus reconnoissant, que la reconneissance est un seminient dont l'usage, depuis long-temps, lui est insendit; mia s le tyran sera appelie tyran, tour regut, jusque sur les tits, par des voix effrayantes, infatigables, qui ne lui laisseiont aucun repos. Si les lois et la constitution sont levrées au mépris, si elles sont remplacées par des hommes revêcus d'un grand pouvoir, de tous les coms de la France des cris d'indignation s'elèveront, se ferent entendre jusques dans leur palais, et les obséderont sans cesse et sans tiève; ces cris reveillerent dans leurs cœurs endurcis, je ne dis pis des ramords, mais la crainte d'accé érer ce moment terrible, affreux pour eux, où l'excès des attentats et du désordre rétablit enfin la félicité, ou du moins la tranquillité publique, long-temps disperus; ce moment de la justice, où la raison universelle reprend ses droits oublés, et tonne sur les usurpaieurs; on parle de la liberté de la presse, on la calomnie; voilà ses bienfaits, voilà ses propresse, on la calonnie, vont ses pionentes, vont ses pro-messes, voilà ce qui la fait resouter de l'intr gue qui craint la lumière, de l'ambition amie des ténèbres; c'est à la constance, au courage inébranlable des écrivains qu'est reservé le triomphe de l'opinion publique et de la vérité. Qu'ils poursuivent, qu'ils ne se lassent point de répandre en milien de leurs concit yens ces principes immusbles, ces maximes conservatrices de la vraie liberté, non pas de cetra liberté qui ne parle jamais que des droits du peuple sans lu parler de ses obligations, non pas de cette liberté qui fait du mot de république un cri de guerre, un eri de sang, mais de celle que tous les hommes honnêtes chérissent, et que nous n'avons point encore connue,

Quant aux rid cules tentatives des subalternes obseurs, ils ne méritent pas qu'on s'en occupe, si l'on a toujours les yeux onverts su da conduite de leurs chefs. Qu'importe, en effet, que quetques misérables éhontés s'assemblent, à hi sourdine, dans quelques réduits obscurs, pour déraison-ner sur les moyens de persécurer des cétoyens, auxquels ils ne doivent que des respects? Qu'importe leurs manœuvres, si l'on met les pervers, dont ils ne sont que les galets, hors d'état de se servir de ces vils instrumens? Qu'importe que des vocitérateurs, dont les injures ne sauroient être un outrage, ossayent de troubler la tranquillité publique par des agressions violentes? Si des hommes fiers de leurs dioits, et forte de leurs sentiment repoussent avec succès la force par la force, et mettent en évidence que la cause des scélérats ne peut être défendue que par des lâches. Qu'importe que les apares du brigandag, lev n: par in-tervalles uns tête audacieuse, prétendent nous auroncer le retour prochain de la subversion des principes, de l'anéantissement des loix, du règne de la férocité; si tom bant au milieu de leurs convistions impuissantes, ils périssent les uns après les autres dans l'opprobre et dans la fonge? qu'importe que Babœuf, que tous les libellistes de son

parti nous inondent de leurs feuilles barbares; à leurs cris de cannibales, répondons par les accens simples et majestueux de la raison. Ne nous laissons point séduire par ces advarsaires ruiés de la liberté de la presse, qui nous parlent des maux que peuvent causer les barbauilleut jacobins. Ces, maux, s'ils en causent, seront réparés par le bienfait général de la liberté d'errire qui, pour répéter un mot déja dit mais énergique, ressemble à la lance d'Achilles guérissant d'un côté les blessures qu'elle fait de l'autre.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS

Séance du 26 ventôse.

Un juge de paix destitué par Reverchon, dénonce l'illégante de sa destitution, et demande justice. - Renvoyé au directoire exécutif pour avoir des éclaircissemens la vérité des faits.

Oa renv ie à une commission spéciale des réclamations et des remontances contre les tribunaux militaires.

A res la lecture du procès-verbal, le conseil, sur la proposition de Dauchy, se forme en comité général.

CONSELL DES ANCIENS

On fait lecture d'une résolution relative à l'échenillage. Le conseil reconnoît l'urgence, et après une légère discussion, la resolution est approuvée.

Un autre résolution relative à l'échange des prisonniers f angais détenus en Anglaterre, est également approuvée.

On reprend la discussion sur la résolution qui fixe le mode de se pourvoir en conciliarion. Après avoir enten lu Delacoste et le rapporteur, le conseil approuve la résolution.

On entame la discussion sur la résolution qui rapporte celle du 9 frimaire, par laquelle on a exigé de ceux qui échangeroient dans les hôtels des mannoies des matières d'or et d'argent contre du nu néraire, de payer le centième du poids pour les matières d'argent, et le trois-centième du

poids pour les matières d'or.

commission qui avoit été chargés d'examiner cette nouvelle résolution, avoit conchi au rejet, en disant qu'un état qui a contre lui la balance du commerce, doit bien se gurd ir de percevoir aucun droit de fabrication; il doit faire des efforts pour remolacer et au-dell, s'il se peut dans la circulation, la perte effictive de sa monnois, et il ne reste pour cela d'autre moyen que d'encourager l'importation des matières d'or et d'argent par le sacrifice des droits de fabrication, toujours inférieur à l'avantage de cette importation qui d'aileurs multiplie les monnoies nationales et produit par-là même dans les charges que ques autres bénéfices. Lebrua a soutenu qu'il n'y avoit aucun danger d' pe pro iver la résolution proposée, parce que la loi du 9 fri-

maire qu'elle revoque, n'a point encouragé ni em êché la

fabrication des monnoies.

Lacuée lit un mimoire que le cito yen Bertol et lui a remis sur cette matière. Il ajoute que l'on a apporté à la monaire des lingots qui, par la ressemblance da titre, semblant composés de pièces de 5 francs, qui out été déja fondues.

conclut an rejet de la résolution.

Vernier et Dumas demandent l'ajournement, en disant que cette matière uest de très-près à la question des si-nances dont le con el s'occupe en ce monant, et qu'il eta peut être nécessaire d'attendre que de nouvelles résolutions aient, sixé invariablement les bases du système qui sera suivi. - Le conseil ajourne.